

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 21 février 2019, à 20h15

Présidence	M.	Manuel HURNI, Président
Vice-Présidence	Mme	Stéphanie CHOFFLON, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 43 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Milica ANDRIC - Philippe AYER – Nicole BARDET - Frédéric BERSET – Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD – Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON – Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON – Christophe GIRARD – Denis GRANDJEAN – Corine HELFER - François HELFER - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN – Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY – Olivier MARILLER – Christelle MASUR LUU – Alice MECHKOUR - François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Vesna PETROVIC – Angela PITTET - Jean-Yves PYTHON – Thierry ROPRAZ – Nicolas SALAMIN - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ – Stefan TRÜMPLER – Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN – Vesna WICHT - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général	
	Mmes/MM.	Milan ANDRIC - Jacqueline BALMAT - Yann-Ivain BEFFA - Eric BUCHMANN - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – Marc MENOUD - Christian PERRIER – Thierry SCHMID Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous.

Romont va prendre des couleurs carnavalesques. C'est pour cette raison que nous sommes ici sur la Place d'Armes de Drognens pour notre séance. Au programme de la soirée figurent des demandes de crédits et des élections. »

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - M. Milan ANDRIC.
 - Mme Jacqueline BALMAT.
 - M. Yann-Ivain BEFFA.
 - M. Eric BUCHMANN.
 - M. Charles DECRIND.
 - M. Achille DEILLON.
 - M. Didier ECOFFEY.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **43** Conseillères et Conseillers généraux sont présents pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette Assemblée

ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

M. le Président prie les différents intervenants de bien vouloir fournir à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que cette séance est enregistrée.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance 13 décembre 2018.
2. Présentation de la Place d'Armes de Drognens par le Colonel EMG Cyrille ROUX.
3. Demandes de crédits
 - 3.1. CHF 120'000.00 pour l'étude des mesures du concept de stationnement ainsi que l'estimation des coûts.
 - 3.2. CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'un giratoire sur la Route de l'Industrie.
 - 3.3. CHF 250'000.00 pour la participation communale à la construction de deux arrêts de bus, trottoirs et passage pour piétons sur la Route de Lausanne.
 - 3.4. CHF 80'000.00 pour l'étude de mobilité - secteur Bicubic.
 - 3.5. CHF 110'000.00 pour terminer les travaux de classement, d'inventaire et de conservation des archives communales.
4. Elections :
 - 4.1. Du/de la Président-e du Conseil général.
 - 4.2. Du/de la Vice-Président-e du Conseil général.
 - 4.3. D'un membre au Bureau du Conseil général.
5. Divers.

Cet ordre du jour tel que présenté ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE CET ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'est formulée concernant son contenu. Par conséquent, **M. le Président** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRÉSENTATION DE LA PLACE D'ARMES DE DROGNENS PAR LE COLONEL EMG CYRILLE ROUX

M. le Président cède la parole au Colonel Cyrille ROUX, pour la présentation de la Place d'Armes de Drognens (**cf annexe 1** – dossier de présentation).

«Applaudissements».

M. le Président remercie le Colonel EMG Cyrille ROUX pour sa présentation.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1 DE CHF 120'000.00 POUR L'ÉTUDE DES MESURES DU CONCEPT DE STATIONNEMENT AINSI QUE L'ESTIMATION DES COÛTS

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

■ INTERVENTION DE MME CORINE HELFER, CONSEILLERE GENERALE, PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

«La Commission financière a étudié le message de ce crédit lors de sa première séance en date du 29 janvier 2019. Non satisfaite du contenu et non convaincue de la compréhension du message préalablement intitulé « Demande de crédit pour l'étude et la réalisation des mesures visant la validation de la mise en zone 30 km/h du centre-ville ainsi que de la réalisation des mesures issues du concept de stationnement », la Commission financière a fait part de ses questions au Conseil communal. Elle lui a notamment demandé de récapituler de manière précise toutes les dépenses effectuées pour ce concept de stationnement et de définir précisément l'utilisation du crédit demandé.»

Lors de sa séance avec le Conseil communal du 5 février 2019, la Commission financière a reçu des réponses et des précisions. Néanmoins, cela n'a pas permis de préavis favorablement le message soumis au vote. C'est la raison pour laquelle une demande de joindre des compléments au message transmis aux membres du Conseil général, ou au plus tard lors de cette séance, a été adressée par mail au Conseil communal, afin de reconsidérer le préavis.

En effet, la plupart des membres de la Commission financière n'ayant pas été satisfaits des explications données par le Conseil communal en séance commune, la Commission financière a souhaité connaître le montage financier des CHF 120'000.00, soit sa justification par :

1. les données du Conseil communal (cahier des charges par exemple) qui ont permis la demande d'offre au bureau qui établira l'étude ;
2. le contenu de l'offre et son montant.

Pour terminer, il a été souhaité de comprendre précisément à quoi servira le crédit demandé, pour autant que les deux points précédents ne suffisent pas à une meilleure compréhension.

Suite à cette demande, voici la réponse obtenue du Conseil communal :

Pour le point 1, une séance de coordination a été mise sur pied avec le Bureau Team+ le 22.11.2018, le but étant que ledit Bureau établisse une offre pour l'étude des mesures du concept de stationnement et pour la mise en zone 30 km/h de l'intra-muros. Suite à cela et pour répondre au point 2, le Bureau Team+ a établi les deux offres figurant en pièces jointes, à savoir :

1. Expertise zone 30 intra-muros.
2. Accompagnement pour la mise en œuvre du concept de stationnement.

Aussi, pour tenir compte des remarques de la Commission financière, le Conseil communal a procédé à l'adaptation du titre du message no 3.1 devenu celui qui vous est soumis ce soir, à savoir «Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour l'étude des mesures du concept de stationnement ainsi que l'estimation des coûts».

Dans le détail et pour rappel, le concept de stationnement et l'offre du Bureau Team+ fait mention de six mesures et, pour le message, le Conseil communal a voulu fusionner les mesures 2 et 3.

La somme des deux offres représente env. CHF 100'000.00 (CHF 99'231.55) et, à leur lecture, on comprendra aisément les CHF 20'000.00 supplémentaires de la demande de crédit pour le poste «Divers et imprévus», compte tenu de l'ampleur de la tâche ainsi que pour les prestations d'ingénieurs-civils à venir essentiellement pour accompagner et deviser les réalisations.

Bien que le titre ait été modifié, il ne permet pas une meilleure compréhension de l'objet à voter, alors que les deux offres sont précises et complètes. De ce fait, et comme le Conseil communal n'a pas apporté de complément à l'objet soumis au vote, par exemple la présentation des deux offres transmises à la Commission financière, la Commission financière n'est pas en mesure de revoir son préavis. Elle ne soutient dès lors pas favorablement l'objet soumis au vote pour les éléments relevant de sa compétence. »

M. le Président remercie Mme HELFER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, POUR LE GROUPE PLR

« Lors de sa séance du 11 février 2019, le Groupe PLR a pris connaissance du message no 3.1 demandant un crédit de CHF 120'000.00 pour l'étude des mesures du concept de stationnement ainsi que l'estimation des coûts qui y sont liés.

La lecture du message a généré de longues discussions afin d'en établir sa bonne compréhension. En effet, certaines informations étaient incomplètes et ne permettaient pas de cerner l'ensemble des éléments pour une prise de décision fondée.

Aussi, le Groupe PLR demande que les messages soumis soient précis afin que les membres du Législatif puissent se faire une représentation claire de leur contenu lors de leur lecture.

Après délibérations et compléments apportés, le Groupe PLR a préavisé favorablement la demande de crédit de CHF 120'000.00 pour l'étude des mesures du concept de stationnement.

Aussi recommande-t-il au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie M. JORDAN pour son intervention.

▪ INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, POUR LE GROUPE PS

«Le Groupe PS a discuté, lors de sa séance de préparation du 13 février 2019, du crédit de CHF 120'000.00 pour l'étude des mesures du concept de stationnement ainsi que l'estimation des coûts.

Pour notre Groupe, un crédit pour une étude approfondie de l'aménagement de l'intra-muros est nécessaire et, bien que le message aurait pu être plus précis et clair, il nous semble important d'aller de l'avant avec cette étude. Les besoins en places de parc ne doivent certes pas être mis de côté, mais il nous semble qu'il est grand temps de remettre en valeur notre ville, d'y ramener de la vie et de repenser globalement la mobilité en aménageant des espaces cohérents pour tous les usagers.

Ce crédit d'étude va donc dans le bon sens, mais la Commune devrait, à notre avis, pousser la réflexion encore plus loin et considérer des zones où la priorité est donnée aux piétons, comme par exemple sur la rue passant devant l'école et le château. Il semble le bon moment pour être ambitieux dans le réaménagement de notre centre-ville et saisir cette opportunité pour agir enfin. Notre groupe y sera en tous les cas très attentif.

Nous espérons donc que le Conseil général accepte cette demande de crédit d'étude et que le Conseil communal arrive rapidement avec un projet utile et intéressant pour la population. »

M. le Président remercie M. SALAMIN pour son intervention.

▪ **INTERVENTION DE MME LOSEY, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« C'est avec intérêt que le Groupe Les Verts a pris connaissance de ce message lors de sa séance de préparation. Nous sommes également reconnaissantes pour les informations complémentaires que M. Emmanuel BUSSARD a transmises à la Commission financière.

Il s'agit là, à nouveau, d'une étude en lien avec le stationnement et la mobilité dans l'intra-muros. Avec les études précédentes, cela fait trois études pour le centre-ville. Comme déjà signifié à plusieurs reprises, le Groupe Les Verts déplore ce morcellement en études diverses et variées et souhaiterait que le Conseil communal privilégie les vues d'ensemble.

Néanmoins, comme le stationnement fait partie des défis principaux de la législature selon M. le Syndic, nous avons bon espoir qu'il s'agisse de la dernière étude et qu'elle permette de poser les jalons pour une concrétisation rapide des mesures préconisées par le concept de stationnement.

Les Verts sont conscients des problèmes que pose le stationnement à Romont, et plus particulièrement dans l'intra-muros. Les mesures proposées sont intéressantes et permettront de diminuer le nombre de véhicules ventouses au centre-ville. Avec une sécurité accrue pour les autres usagers de la route, une valorisation de l'espace public, ainsi que la création de places pour les cars, la Commune de Romont sera plus attractive au niveau touristique, mais offrira également un cadre de vie plus agréable pour les habitantes et les habitants de l'intra-muros.

La zone 30 km/h proposée pour le centre-ville va de pair avec les mesures citées plus haut. Le Groupe Les Verts est favorable à une diminution de la vitesse. Ce ne sera, au final, pas beaucoup plus qu'une officialisation de ce qui se fait déjà. Il est, en effet, illusoire de vouloir faire du 50 km/h au centre-ville. De plus, le 30 km/h permet de fluidifier le trafic et d'augmenter le nombre de véhicules qui passe par la ville.

Nous regrettons toutefois le manque d'engagement de la part du Conseil communal au niveau d'un plan de mobilité pour le personnel communal. Certes, le PAL ne le demande que pour les entreprises publiques et privées de plus de 50 collaborateurs. Toutefois, ce serait un plus pour la Commune de Romont d'élaborer un plan de mobilité. Elle inciterait ainsi ses employés à privilégier des moyens de locomotion autres que la voiture, donnerait l'exemple aux autres entreprises et pourrait se placer en exemple pour d'autres collectivités.

Pour terminer, le Groupe Les Verts aimerait rappeler qu'il serait contreproductif de refuser ce crédit sous prétexte que c'est encore une étude. Régulièrement, certaines personnes et groupes se plaignent que le Conseil communal multiplie les études et les laisse ensuite finir au fond d'un tiroir. Nous avons là enfin la chance de voir toute une série d'études se concrétiser par des mesures qui augmenteront la sécurité et l'attractivité de l'intra-muros. Si nous disons un OUI résolu à cette demande de crédit, c'est aussi que nous souhaitons voir des mesures concrètes mises en oeuvre encore durant cette législature.

Les Verts sont donc favorables à cette demande de crédit et encouragent le Conseil général de l'accepter.»

M. le Président remercie Mme LOSEY pour son intervention.

▪ **INTERVENTION DE MME ROXANE ECOFFEY, POUR LE PDC**

« En ce qui concerne cette demande de crédit, bien que le descriptif laisse quelque peu à désirer et que le nombre d'études lancées par notre Commune laisse parfois songeur, le PDC a choisi de la soutenir.

En effet, les bienfaits d'une zone 30 km/h dans l'intra-muros ne font pas de doute :

- *moins de bruit et de pollution pour ses habitants ;*
- *plus de sécurité pour ses piétons et deux roues.*

Vous l'aurez compris, nous vous recommandons d'accepter cette demande de crédit. »

M. le Président remercie Mme ECOFFEY pour son intervention.

▪ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE AYER, AU NOM DU GROUPE DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE ET DE LA SICARE**

« Le commerce de détail souffre. Ce constat n'est pas seulement visible à Romont, mais aussi dans d'autres villes. Ce constat n'est pas seulement valable pour l'intra-muros, mais aussi pour le contexte de centres commerciaux.

Notre centre-ville atypique a des avantages : des rues larges avec des possibilités de stationnement relativement importantes et surtout gratuites. Et si les clients locaux se plaignent toujours du manque de places de parc, les clients extérieurs soulignent très souvent cet attribut.

Alors, si nous comprenons la volonté d'embellir notre centre-ville et si nous adhérons à l'idée de la rendre – ou plutôt de la maintenir – vivante et attrayante, les commerçants du centre-ville sont très sensibles aux possibilités de stationnement à proximité des commerces, pour le maintien et la continuation de ceux-ci.

Pour préserver cette attractivité, il nous paraît primordial de maintenir une possibilité de stationnement gratuite et limitée, sous forme de zone bleue, au minimum à la Grand-Rue et à la Rue de l'Eglise.

Lors de la séance de présentation de l'étude, on a évoqué la mise en place d'horodateurs. Même si on parle d'une heure gratuite, nous sommes d'avis que nos clients se détourneront de nos commerces, si on instaure de telles contraintes sur le parking.

Qui va marcher, ne serait-ce que vingt mètres, pour aller retirer un ticket, le déposer derrière son pare-brise, pour juste acheter son croissant, retirer son ordonnance ou aller boire un café ?

Nous pensons sincèrement que l'horodateur pourrait couler certains commerces, ou du moins diminuer la fréquentation de nos établissements.

TOUTES les villes qui ont restreint les possibilités de stationnement (zones piétonnes ou parkings payants) ont vu disparaître boulangeries, boucheries et autres épiceries.

Mais il y a aussi des commerces ou artisans dont la clientèle a besoin d'un temps de stationnement plus long (esthéticiennes, coiffeurs, médecins, etc.) et l'horodateur pourrait être une solution intéressante que nous soutiendrons de manière ciblée.

Enfin, il faut tenir compte de toutes les personnes qui travaillent au centre-ville. Et il nous paraît difficile de nous passer de la place de stationnement des Avoines.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante et esthétique et nous en convenons. Mais la construction de parking souterrain semblant momentanément abandonnée, la piste d'un couvert végétalisé devrait être privilégiée (justement aux Avoines).

Nous ne sommes pas contre une vignette pour les personnes qui travaillent au centre-ville. Cependant, elles doivent avoir la possibilité de parquer DANS l'intra-muros (ou à proximité immédiate) et la seule obligation de se garer au Bicubic, de poursuivre en bus ou à pied, nous semble utopique. Nous y serons farouchement opposés.

La synthèse est claire : le remède peut être pire que le mal !

Une mesure défavorable pour le parking pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le commerce local et même si cette mesure devait être abandonnée après quelques mois, les conséquences seraient irréversibles.

Le consommateur peut changer très vite ses habitudes et se détourner, mais il est très long à conquérir ou à reconquérir.

Notre démarche se veut constructive et non comme une obstruction aux projets communaux, mais si un regard extérieur peut donner une autre vision de la situation – ce qui n'est pas un mal – le vécu quotidien des acteurs de la vie économique du centre-ville doit aussi être pris en compte.»

Cette démarche a été signée par M. Philippe AYER, membre du comité du Groupe des commerçants, et par M. François HELFER, Président de la SICARE.

M. le Président remercie M. AYER pour son intervention.

La discussion de portée générale n'étant plus utilisée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 37 « OUI », 5 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 120'000.00 POUR L'ÉTUDE DES MESURES DU CONCEPT DE STATIONNEMENT AINSI QUE L'ESTIMATION DES COÛTS.

3.2 DE CHF 700'000.00 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA ROUTE DE L'INDUSTRIE

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ **INTERVENTION DE MME MURIELLE JAQUIER-ELTSCHINGER, CONSEILLERE GENERALE, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

«Lors de sa séance du 29 janvier dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit avec attention. La rencontre du 5 février avec le Conseil communal a permis d'obtenir les réponses aux questions posées et nous le remercions pour l'adaptation du message concernant les frais financiers.

La Commission financière invite le Conseil communal à l'établissement d'une convention de prise en charge d'équipements internes et externes au périmètre du PAD Les Echervettes avec les propriétaires fonciers bénéficiant des infrastructures, tel qu'indiqué dans le message, convention à signer avant le début des travaux.

La Commission financière a accepté cette demande de crédit à l'unanimité et elle recommande au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie Mme JAQUIER-ELTSCHINGER pour son intervention.

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **M. le Président** passe cet objet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 700'000.00 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA ROUTE DE L'INDUSTRIE.

3.3 DE CHF 250'000.00 POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA CONSTRUCTION DE DEUX ARRETS DE BUS, TROTTOIRS ET PASSAGE POUR PIETONS SUR LA ROUTE DE LAUSANNE

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**▪ INTERVENTION DE M. ALAIN BOSSON, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« Lors de sa dernière séance du 5 février, la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents la demande de crédit de CHF 250'000.00 pour la participation communale à la construction de deux arrêts de bus, trottoirs et passage pour piétons sur la Route de Lausanne et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie M. BOSSON pour son intervention.

OUVERTURE DE LA DISCUSSION**▪ INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Nous nous réjouissons que le Conseil communal donne suite à ce dossier qui intéresse Les Verts depuis l'annonce de l'implantation de l'usine Nespresso dans ce secteur. Enfin des mesures concrètes en faveur de la mobilité douce !

Nous nous réjouissons que le Conseil communal et le Canton aient décidé de prendre les choses en main et de tenir compte de la sécurité des piétons et des usagers des transports publics dans ce secteur.

Continuez comme cela, il y a encore beaucoup de trottoirs et de passages pour piétons dangereux dans notre belle ville.

Les Vertes saluent cette avancée et soutiennent cette demande de crédit.»

M. le Président remercie Mme BARDET pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 250'000.00 POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA CONSTRUCTION DE DEUX ARRETS DE BUS, TROTTOIRS ET PASSAGE POUR PIETONS SUR LA ROUTE DE LAUSANNE.

3.4 DE CHF 80'000.00 POUR L'ETUDE DE MOBILITE – SECTEUR BICUBIC

M. le Président cède la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/GENIE CIVIL/AMENAGEMENT, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

M. le Président remercie M. MENOUD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**▪ INTERVENTION DE M. JEAN-YVES PYTHON, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« Réunie en séance le 29 janvier, la Commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'étude de mobilité – secteur Bicubic.

Lors de sa séance avec le Conseil communal du 5 février, les réponses à nos questions ont été données et c'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit.

Elle invite ainsi le Conseil général à en faire de même.»

M. le Président remercie M. PYTHON pour son intervention.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**▪ INTERVENTION DE MME ANGELA PITTET, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe Les Verts rappelle l'importance d'une étude de mobilité dans le secteur du Bicubic, en vue des différents flux de mobilité engendrés par les utilisateurs des nouveaux et futurs bâtiments. Nous soutenons toutes les réflexions qui concernent la mobilité douce et les transports publics.

Mais nous souhaitons que le Conseil communal s'intéresse au phénomène des parents-taxis. Plusieurs voitures sont garées en dehors des cases, sur les trottoirs, obligeant les piétons à marcher sur la route. Certains conducteurs laissent leurs véhicules mal garés pour discuter avec d'autres parents, alors que les enfants sont déjà dans la cour d'école, sous surveillance des enseignants-es. Ces parents restent même bien après la sonnerie quand tous les enfants sont déjà rentrés. Les places dédiées à la dépose-minute ne sont également pas respectées.

Le Groupe Les Verts demande que le Conseil communal se montre plus intransigeant sur la voiture comme moyen de transport pour amener les enfants à l'école. Une réflexion de fond doit être menée à ce sujet et des mesures doivent être prises pour que des parents-taxis restent une exception. Il est important que la sécurité des enfants soit garantie sur le chemin de l'école, qu'il s'agisse des deux sites actuels et du futur site d'En Bouley.

De plus, nous vous rendons attentifs aux effets collatéraux que peuvent avoir ces différents flux de mobilité sur le quartier résidentiel En Bouley, situé en contrebas. Nous demandons que le quartier En Bouley soit réservé aux seuls riverains et que des mesures soient prises afin d'en garantir la tranquillité. Nous demandons également que tout le secteur Arruffens et En Bouley passe en zone 30 km/h.

Vu l'importance du développement du secteur du Bicubic et de la mobilité qui s'y rapporte, nous encourageons le Conseil général à accepter le crédit destiné à cette étude. »

M. le Président remercie Mme PITTET pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'ETUDE DE MOBILITE – SECTEUR BICUBIC.

3.5 DE CHF 110'000.00 POUR TERMINER LES TRAVAUX DE CLASSEMENT, D'INVENTAIRE ET DE CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES

M. le Président cède la parole à **M. Christian PERRIER**, Conseiller communal en charge du dicastère de la CULTURE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

M. le Président remercie M. PERRIER pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

■ INTERVENTION DE M. JEAN-MARCEL SCHMOUTZ, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

« Réunie en séance le 29 janvier, la Commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit de CHF 110'000.00 pour terminer les travaux de classement, d'inventaire et de conservation des archives communales.

Lors de la séance du 5 février, le Conseil communal a apporté certaines précisions ainsi que la garantie que ce montant de CHF 110'000.00 suffirait pour achever le classement de nos archives.

Conscient qu'il serait dommageable de laisser ces travaux inachevés, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents cette demande de crédit et vous invite à en faire de même.»

M. le Président remercie M. SCHMOUTZ pour le rapport de la Commission financière.

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, il passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 110'000.00 POUR TERMINER LES TRAVAUX DE CLASSEMENT, D'INVENTAIRE ET DE CONSERVATION DES ARCHIVES COMMUNALES.

4. ELECTIONS

4.1 DU/DE LA PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL

Pour rappel, il avait été décidé, en séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Groupes politiques, que les présidences et les vice-présidences seraient assurées par un tournus entre les différentes formations politiques.

Selon le calendrier établi, la Présidence revient, en 2019, au Groupe PDC.

Le Bureau a reçu, de la part du Groupe PDC, la proposition de candidature de **Mme Stéphanie CHOFFLON**, actuelle Vice-Présidente.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour ces élections. Ces dispositions, modifiées au 1er juillet 2015, sont les suivantes :

Art. 46

1

Sous réserve de l'alinéa 1bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour occuper le poste de Président-e du Conseil général.

Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas demandé.

PAR CONSÉQUENT, MME STÉPHANIE CHOFFLON EST ÉLUE TACITEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL.

« *Applaudissements* ».

M. le Président félicite Mme CHOFFLON et souhaite qu'elle ait autant de plaisir dans l'exercice de cette fonction qu'il en a eu durant cette année.

A la question qui lui est posée de savoir si elle accepte son élection, **Mme CHOFFLON** s'exprime comme suit :

« Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et c'est avec un grand plaisir que j'accepte mon élection à la Présidence du Conseil général.

Première Citoyenne de la Ville de Romont, c'est une grande fierté, un honneur et en même temps, un défi que je suis, bien sûr, prête à relever.

Écoute, échange, dialogue, présence, attention, réalisation, voici quelques mots clés pour pouvoir réussir et obtenir une vie politique harmonieuse dans notre charmante ville romontoise !

C'est avec vous que je vais pouvoir me consacrer à cette tâche avec détermination, beaucoup de respect, d'énergie et de rencontres.

Je me réjouis de pouvoir communiquer avec la population, les sociétés, de collaborer avec le Législatif et l'Exécutif afin de prendre des décisions lors de nos séances.

Soyons constructifs, soyons positifs, et avançons vers un avenir plein de lumière pour notre Commune. Merci. »

« Applaudissements ».

M. le Président remercie Mme CHOFFLON.

4.2 DU/DE LA VICE-PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL

Toujours en référence à la séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Groupes politiques, la Vice-Présidence revient, en 2019, au Groupe PLR.

Le Bureau a reçu, de la part du Groupe PLR, la proposition de candidature de **M. François HELFER**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour occuper le poste de Vice-Président-e du Conseil général.

Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas demandé.

PAR CONSÉQUENT, M. FRANÇOIS HELFER EST ÉLU TACITEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.

« Applaudissements ».

M. le Président félicite M. HELFER.

A la question qui lui est posée de savoir s'il accepte son élection, **M. HELFER** répond par l'affirmative. Il remercie ses collègues du Conseil général pour la confiance témoignée.

M. le Président lui souhaite le meilleur dans l'accomplissement de cette tâche de Vice-Président.

« Applaudissements ».

4.3 D'UN MEMBRE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Suite à l'élection de M. François HELFER au poste de Vice-Président, il y a lieu de le remplacer en qualité de membre du Bureau du Conseil général. Pour rappel, il y siégeait en tant que membre du PLR.

Le Bureau a reçu, de la part du Groupe PLR, la proposition de candidature de **M. Thierry JORDAN**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour occuper le poste de Membre du Bureau du Conseil général.

Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas demandé.

PAR CONSÉQUENT, M. THIERRY JORDAN EST ÉLU TACITEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL.

« *Applaudissements* ».

M. le Président félicite M. JORDAN et lui demande s'il accepte son élection.

En réponse à M. le Président, **M. Thierry JORDAN** confirme accepter son élection avec plaisir.

M. le Président l'en remercie.

5. DIVERS

5.1 PLAN GLOBAL DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMONT

■ INTERVENTION DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL, DIRECTEUR DU DICASTERE CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT/GENIE CIVIL

(cf annexe 2 - présentation)

M. MENOUD répond ainsi à la question posée à l'époque par Mme LOSEY concernant le plan global de mobilité global à Romont. Il s'agit également de répondre à des interventions de Mme Christelle MASUR LUU et M. Valentin BARD.

« Quand nous avons à répondre à ce type de question, et que nous n'avons pas la réponse dans notre Commune, alors logiquement le réflexe est de s'adresser à d'autres chefs-lieux afin de savoir comment ils gèrent la question.

Et là, force est de constater que nous ne disposons pas de l'outil idéal pour répondre à cette question. Ni le PAL, qui s'intéresse plutôt aux zones qu'au règlement, ni le plan directeur communal, beaucoup trop généraliste, ne répondent à ces questions qui pourtant préoccupent tous les citoyens que vous êtes ici ce soir et ailleurs. Ces préoccupations sont entièrement partagées par le Conseil communal qui vous propose ce soir un état des lieux.

Cette présentation n'est certes pas contraignante en termes d'engagement mais elle a le mérite de démontrer à quelle vitesse parfois les projets routiers cantonaux ou ferroviaires nous tombent dessus et que nous pourrions passer notre temps à élaborer des plans globaux de mobilité sans ne jamais parvenir à réaliser quoi que ce soit.

Romont a choisi, comme vous l'avez confirmé ce soir, d'étudier, de chiffrer, en fonction des opportunités, des projets qui prennent en compte les préoccupations actuelles et surtout des études que nous nous engageons à réaliser.

Cette présentation permet de faire un tour de Romont pour savoir ce qui se passe en termes de mobilité (cf présentation annexe 2). »

Au terme de cette présentation, **M. MENOUD** attire l'attention sur le fait qu'il s'agit avant tout d'un état des lieux plutôt que d'un engagement. Beaucoup de temps sera nécessaire pour voir ces effets se réaliser. Le Conseil communal peut assurer aux membres du Législatif que ces projets seront au plus près des attentes de la population, qui sont souvent rappelées au travers des oppositions.

Mme Stefanie LOSEY remercie M. MENOUD pour cette présentation très détaillée et très intéressante. A la question de savoir si celle-ci sera consultable sur le site Internet de la Commune, **M. MENOUD** répond par l'affirmative ; ceci sera possible après quelques adaptations.

5.2 REPONSES DU CONSEIL COMMUNAL AUX QUESTIONS DU CONSEIL GENERAL

▪ **REPONSE DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC, A LA QUESTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL**

«Monsieur le Conseiller général Paccaud a interpellé le Conseil Communal concernant les délais jugés trop longs des réponses aux questions posées lors des séances.

Voici les bases légales de la loi sur les communes qui fixent les modalités pour l'assemblée communale mais qui s'appliquent, par analogie, au Conseil général :

Art. 17

Délibérations – Divers

1

Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions ; dans ce cas, elles sont transmises au conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année ; cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude.

2

Chaque citoyen actif peut également poser au conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée.

D'une manière évidente, les délais des réponses ont été parfois - mais pas toujours - trop longs.

Loin de vouloir se décharger de sa responsabilité, le Conseil communal y voit plusieurs raisons n'excusant pas, mais tentant d'expliquer ces lenteurs :

- *Une mauvaise appréhension de la question parce qu'elle*
 - *avait un caractère très général ;*
 - *concernait un problème en cours d'analyse et de réalisation ;*
 - *etc.*

Le Conseil général n'a pas été averti de ces lenteurs, ce qui justifie pleinement la question de Monsieur Paccaud.

La lenteur n'a jamais été voulue ou découlant d'un désir de laisser s'enliser la problématique. Elle est donc plus maladroite qu'empreinte d'irrespect de votre Institution.

Ce constat fait, il faut maintenant se tourner vers l'avenir et nous devons gagner en efficacité puisque nous trouvons de la satisfaction dans ce travail en commun Législatif-Exécutif.

Si nous arrivons à avancer, nous vous garantissons de faire l'impossible pour un fonctionnement idoine.

Concernant la qualité des questions :

- *Si les questions impliquent des décisions budgétaires, elles sont plus efficaces si elles sont déposées avant le bouclage des budgets par le Conseil communal.*
- *Pour les questions de fonctionnement, elles ont toutes les chances de gagner en pertinence si elles sont déposées en cours d'année, mais au plus tard lors de l'étude des séances au sein des Groupes politiques.*
- *La question idéale est précise et concise, et évite des sujets repris de thèmes fédéraux.*

Merci de votre collaboration basée sur des relations humaines donc foncièrement imparfaites mais corrigées par le respect mutuel. »

M. Nicolas PACCAUD remercie M. LE SYNDIC pour sa réponse.

5.3 SOCIETE EFSA SA – PROJET D'IMPLANTATION DE LA ZI LA MAILLARDE - VENTE PAR LA COMMUNE D'ENV. 1'150 M² DE TERRAIN (DERRIERE L'ANCIEN SITE DE TETRA PAK)

■ INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Le 17 mai 2018, le Conseil général avait avalisé une demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réfection d'un tronçon de route dite « Route EFSA ». Ce dossier suit son cours normal.

Par contre, dans le cadre des tractations de vente de terrains, les négociations sont ardues, plusieurs partenaires étant impliqués. On peut nommer notamment

- L'Etat de Fribourg.
- L'Entreprise EFSA SA.
- Les CFF.
- La Commune de Romont.

A ce jour, un projet d'acte de vente pour le terrain EFSA ainsi que pour la ligne CFF amenant à La Maillarde est rédigé. Les différents partenaires nommés ci-dessus doivent encore faire avaliser ce projet par leurs Instances respectives. Si le planning établi est respecté, le message pour la vente des terrains vous sera adressé lors de la prochaine séance du Conseil général, soit celle du 23 mai 2019.

Toutefois, l'Entreprise EFSA, pressée par ses clients, notamment par les CFF, doit impérativement débiter ses travaux le 4 mars prochain. Soucieux de ne pas retarder l'implantation de cette Entreprise à Romont, le Conseil communal a autorisé la Société EFSA SA à débiter les travaux sur les 1'150 m² de terrain non encore formellement vendus à dite entreprise et, par ces mots, souhaite informer le Conseil général de cette situation.

Une clause libératoire de remise en état a également été négociée afin que la Société EFSA SA remette en état le terrain si le projet devait « capoter » au final. »

M. le Président remercie M. Dominique BUTTY, Syndic, pour cette information.

5.4 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE – INFORMATION

▪ **INFORMATION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL, DIRECTEUR DU DICASTERE DES BATIMENTS**

« Concernant l'école primaire partielle En Bouley, le dossier d'appels d'offres pour un mandat d'architecte est en cours de finalisation, tout comme les discussions concernant la sécurité et la mobilité sur le plateau d'Arruffens.

En parallèle, la Commission de valorisation des bâtiments, représentants par quelques membres du Conseil communal, a rencontré M. Bernard CORPATAUX, Responsable d'Etablissement de l'école primaire et Mme Evelyne BADOUD GRANDJEAN, Directrice du Centre d'Enseignement Spécialisé et de Logopédie de la Glâne, dans le but d'une poursuite de collaboration pour une nouvelle répartition des salles de classe qui seront libérées dans l'école de la ville.

Cette manière de faire est destinée à soigner l'intégration des élèves en situation de retard d'apprentissage et de troubles du développement ou de troubles du langage dans une structure adaptée, en harmonisation avec tous les acteurs.

Le Conseil communal se réjouit de ces fructueux échanges et mettra tout en oeuvre afin de poursuivre, d'agrandir et d'améliorer l'accueil de ces classes intégrées et de l'équipe encadrante (enseignants spécialisés et thérapeutes) du Centre d'enseignement spécialisé dans les meilleures dispositions possibles, en collaboration avec le Responsable d'Etablissement de l'école primaire. »

M. le Président remercie M. DEMIERRE pour ces précisions.

5.5 MANIFESTATIONS POUR LE CLIMAT ET POLITIQUE

▪ INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE

« Ces derniers mois, les jeunes se sont mobilisés pour le climat en descendant dans la rue et en faisant la grève. L'un de leurs objectifs est de dénoncer l'immobilisme politique en matière de climat.

Bien des mesures concrètes sont déjà prises par les citoyens individuellement. Qui ne fait pas l'un ou l'autre de ces petits gestes pour la planète tant vanté dans les médias ? Certaines entreprises ont aussi fait des efforts pour réduire leur impact. Il s'agit maintenant de passer à une plus grande échelle, ce qui n'est pas possible sans le soutien politique.

Le Conseil d'Etat montre d'ailleurs l'exemple en décidant de rencontrer les étudiants afin d'intégrer leurs propositions dans le plan cantonal pour le climat.

Que compte entreprendre le Conseil communal pour faire face à l'urgence climatique ? Quelles mesures concrètes va-t-il envisager à court, moyen et long terme ? »

M. le Président remercie Mme MASUR LUU pour son intervention.

5.6 TRANSPORTS SCOLAIRES

▪ INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL

« Navré de prolonger la fin de cette séance, mais je souhaite revenir encore une fois avec un « divers » concernant les transports scolaires. J'ai l'impression d'être Sisyphe devant une nouvelle fois porter son rocher sur sa colline avant qu'il ne redescende, au vu du nombre de fois que ce sujet doit être abordé au Conseil général.

Ce n'est malheureusement pas un mythe, mais bien un problème récurrent qui perturbe la vie d'une bonne partie des parents de notre Commune, fâche les enseignants et pousse à l'augmentation des voitures amenant les enfants à l'école en Ville et à la Condémine.

Depuis mon arrivée au Conseil général en 2011, plusieurs interventions ont été faites à ce sujet et ma dernière intervention date d'octobre dernier. Le problème est toujours le même : les bus scolaires sont bondés car les moyens mis à disposition par la Commune ne sont pas suffisants. Cela entraîne un grand nombre de problèmes qui vont du retard systématique par rapport aux horaires donnés aux parents, des difficultés pour la montée et descente des enfants, jusqu'aux incivilités et violences récurrentes ayant lieu durant les trajets.

La Commune promet, à chaque intervention du Conseil général, de prendre en main le problème, comme par exemple dans la séance d'octobre dernier, mais au final, comme toujours, rien n'est fait, ou presque, pour remédier à cette situation préoccupante pour les parents, et les problèmes continuent.

Après un passage à tabac en octobre dernier, où la police a signifié aux parents qu'il était du ressort de la Commune de gérer les problèmes survenant dans les bus scolaires, un nouvel événement a eu lieu ces dernières semaines avec un nez en sang suite à une

bagarre nécessitant l'intervention du chauffeur TPF, sans parler des insultes proférées quotidiennement devant les enfants dès 4 ans. La Commune demande bien à tous les parents de signer obligatoirement une charte afin d'obtenir l'abonnement, mais quel est l'intérêt d'un tel système et quel signal donne-t-on aux perturbateurs si aucune conséquence n'est tirée lorsque les règles de cette charte ne sont pas respectées ? Il en va de la responsabilité de notre Commune d'organiser des transports scolaires corrects et adéquats pour les élèves romontois. Ne pas le faire ou se voiler la face comme c'est le cas en ce moment est, à mon avis, un manquement grave.

Au-delà des problèmes concrets liés aux transports, il est aussi désolant de constater que les plaintes des parents ne sont simplement pas prises en compte. Ils s'entendent dire, au mieux, que la Commune n'est pas au courant des problèmes et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Au pire ils se voient reprocher l'audace d'approcher la Commune pour oser remettre en cause les Autorités communales. Je n'exagère qu'à peine le trait car j'ai moi-même vécu ces deux situations.

Cela ne peut plus durer et je demande donc à la Commune de réagir pour prendre en main au plus vite les problèmes liés aux transports scolaires. Elle ne peut pas se détourner de ses responsabilités, et rejeter la faute sur les TPF ou d'autres acteurs impliqués.

Je demande donc que la Commune :

- 1. Applique la charte que les parents signent en début d'année et que les perturbateurs subissent les conséquences prévues pour leurs actes.*
- 2. Prenne en compte de façon appropriée les demandes des parents lorsque ces derniers contactent les responsables de la Commune.*
- 3. Revoie son offre de bus scolaires afin que les problèmes liés à la surcharge d'élèves dans les bus diminuent.*
- 4. Considère, dans l'étude de mobilité pour la nouvelle école, que nous venons de voter, l'ensemble des transports scolaires de la Commune afin qu'un système de transport cohérent et adapté à notre Ville soit mis en place.*

Je suis optimiste et j'ose espérer ne pas être Sisyphe pour que mes interventions, qui découlent de nombreuses discussions avec des parents, ne finissent pas simplement sur un procès-verbal du Conseil général, mais débouchent sur des changements concrets et rapides.

M. le Président remercie M. SALAMIN pour son intervention.

▪ **REPONSE DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DU DICASTERE DES ECOLES**

« Il est vrai qu'à peu près lors de chaque séance du Conseil général, vous revenez avec la problématique des transports scolaires, surtout celle concernant le bus de La Maula. Concernant le dernier incident relatif à un nez en sang d'un élève, rendez-vous a été pris avec les parents de l'élève fautif. La rencontre se déroulera mardi prochain avec le Responsable d'Etablissement, M. Corpataux.

Des sanctions seront prises envers cet enfant car son nom revient régulièrement dans le contexte de bagarres et également en raison d'un comportement inadéquat dans le bus.

Pour le reste de vos questions, elles seront analysées par le Conseil communal et une réponse vous sera donnée très prochainement. »

▪ **REACTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« Je suis conscient qu'il y aura des sanctions qui seront prises par rapport à cet élève. Il faut quand même relever que cela fait en tous cas trois ans que ce même élève pose des problèmes dans le bus. Malgré cela, force est de constater que, pour l'instant, la Commune n'a rien entrepris, et rien n'a été fait !

Je suis content que quelque chose se passe mais j'aimerais que la Commune prenne vraiment en main les problèmes existants dans ces bus parce qu'ils sont nombreux et conséquents. »

- **Mme POULIN** tient à bien préciser que c'est la toute première fois que le nom de cet élève perturbateur lui a été communiqué, ceci par un parent d'élève.

5.7 PARKING DE LA PERRAUSA

▪ **INTERVENTION DE MME ALICE MECHKOUR, CONSEILLERE GENERALE**

« Lors de sa séance de préparation, le Groupe PS a discuté du parking de la Perrausa. Nous avons une proposition à faire pour le nouveau parking du Bicubic. L'emplacement étant stratégique à proximité de l'arrêt de bus de la Perrausa, il serait intéressant d'y prévoir un endroit pour la récolte des déchets, par exemple pour le papier, le verre et les déchets ménagers pour la production de biogaz, car la Commune travaille déjà avec l'Entreprise Transvoirie, productrice de biogaz, ou une autre entreprise à définir dans le même domaine.

La déchetterie est difficile d'accès pour les habitants sans voiture et pour les personnes âgées.

M. le Président remercie Mme MECHKOUR pour son intervention.

▪ **REPONSE D'EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA VOIRIE**

M. BUSSARD remercie Mme MECHKOUR pour son intervention et précise que le Conseil communal, en collaboration avec l'Administration, étudie présentement très consciencieusement la problématique des déchets dans son ensemble. Ainsi, la remarque de Mme MECHKOUR sera intégrée dans l'étude globale pour savoir ce qui est possible de réaliser en la matière.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour ces précisions.

MESSAGE DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC, A M. MANUEL HURNI, PRESIDENT SORTANT

«Très Cher Manu,

J'ai vu dernièrement un film sur l'assaut des monts népalais par plus de 8'000 m et cela sans oxygène.

Je pense que c'est le sentiment que tu avais avant ta brillante année présidentielle. Oui, elle fut brillante cette année, et tu as atteint le sommet de l'Everest sans moyen auxiliaire.

Comme pour le premier vainqueur sur le toit du monde Sir HILARY, je me dois aussi d'y associer le fidèle sherpa Tensing-Bard.

Après avoir conquis l'impossible, il est parfois difficile de rentrer dans le rang.

Pour adoucir et profiter pleinement d'une retraite de la présidence - mais certainement pas de la politique communale -, veuille, très cher Manu, recevoir ce diplôme et cet échantillon de produit de la ville et du travail des hommes.

Au nom de toute la population, au nom du Conseil général, et enfin au nom du Conseil communal,

MERCI Sir Manu ! »

« Applaudissements. »

MESSAGE DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC, A MME STEPHANIE CHOFFLON, PRESIDENTE NOUVELLEMENT ELUE

«Très Chère Stéphanie,

A toi maintenant de gravir des sommets. Comme tu nous apportes compétence, charge et féminité (au risque d'être considéré comme sexiste), je suis persuadé que nous allons collaborer en bonne intelligence.

Tu as, comme nous tous ici, la volonté de bien faire pour le bien commun. Je suis persuadé qu'avec l'ensemble des intervenants communaux, nous allons atteindre tous les buts fixés.

Bonne présidence et tu verras que BUTTY n'est pas aussi terrible que ce que les gens disent !

D'ailleurs, il commence très bien la démarche puisqu'au nom de tous les contribuables, je te prie d'accepter ces quelques fleurs.

Bon vent Stéphanie. »

« Applaudissements. »

CONCLUSION DE M. MANUEL HURNI, PRESIDENT

«Monsieur le Syndic, MERCI pour vos mots qui me touchent.

Etre le premier citoyen de Romont a été pour moi un grand défi, mais aussi une très belle expérience pendant laquelle j'ai fait de belles rencontres et découvertes.

Une année qui fut difficile pour moi, avec beaucoup de changements au niveau santé, familial et professionnel. J'ai fait de mon mieux pour tout gérer, et je vous prie de m'excuser s'il y a des choses qui m'ont échappé. MERCI.

Je veux profiter de ma dernière intervention pour vous remercier très sincèrement de m'avoir fait confiance et de m'avoir soutenu durant cette année.

Je remercie Yves pour son aide et ses conseils lors des préparations des séances.

Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous une belle suite et beaucoup de plaisir.

Je termine cette séance en vous conviant à l'apéritif préparé par Christine VALLELIAN, qui se déroulera au Foyer du Soldat se situant à l'extérieur de l'enceinte du bâtiment, près des barrières d'entrée, sur la gauche.»

« Applaudissements. »

Au nom du Conseil général

Le Président



Manuel HURNI

Le Secrétaire

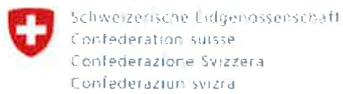


Yves BARD

Annexes

1. Dossier de présentation de la Place d'Armes de Drognens par le Colonel EMG Cyrille ROUX
2. Dossier de présentation du plan global de mobilité sur le territoire de la Commune de Romont par M. Marc MENOUD

Romont, le 12 mars 2019/YB/hp



Schweizer Armee
Heer – Lehrverband Logistik
Verkehrs- und Transportschulen 47



Conseil Général Ville de Romont

Drognens, 21.02.2019

Col EMG Roux Cyrille, cdt E CT 47 / Cdt pl armes de Drognens





Menu



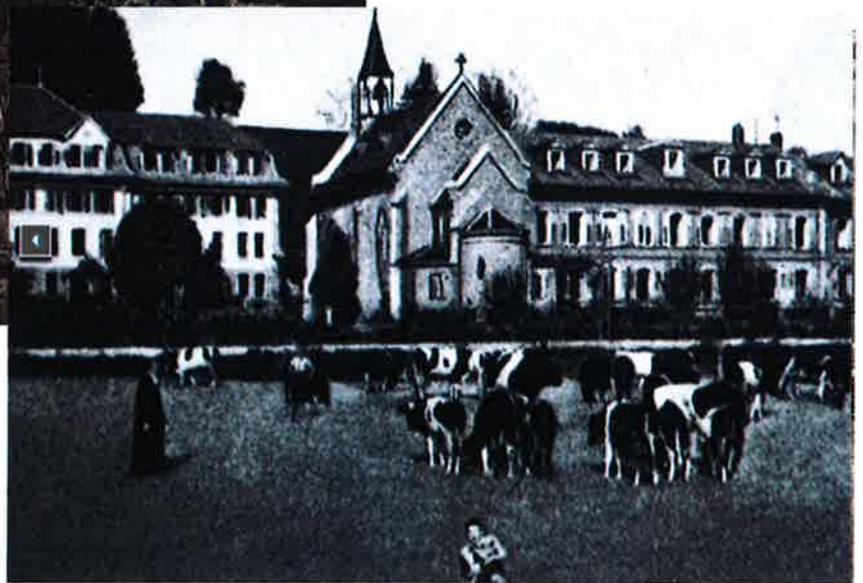
Place d'armes de Drognens
De de Boccard jusqu'à
Chardonnens



**Ecoles circulation et
transport 47**
La plus grande camion école
de Suisse



Place d'armes de Drogneins



Schweizer Armee
Heer – Lehrverband Logistik
Verkehrs- und Transportschulen 47



Place d'armes de Drogneins



Construction: 1969-1972

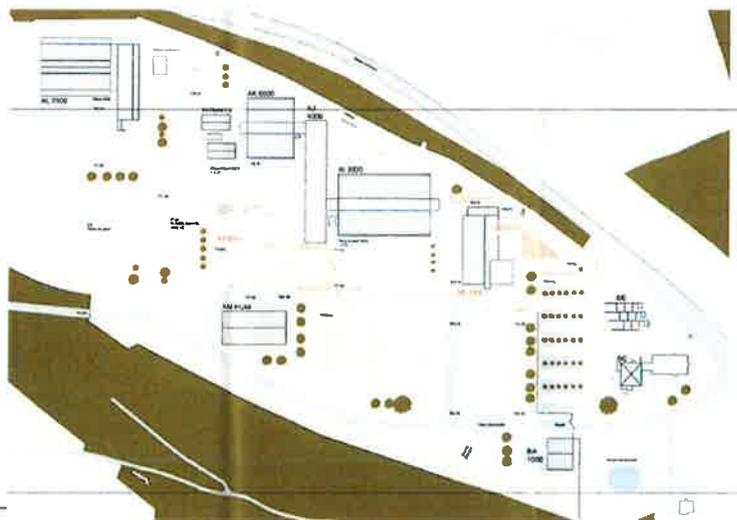
Rénovations: 2007-2009
2012-2013

Surfaces: ~ 45 ha terrain
~ 15 ha forêts
~ 60 ha total

Routes: ~ 10 km



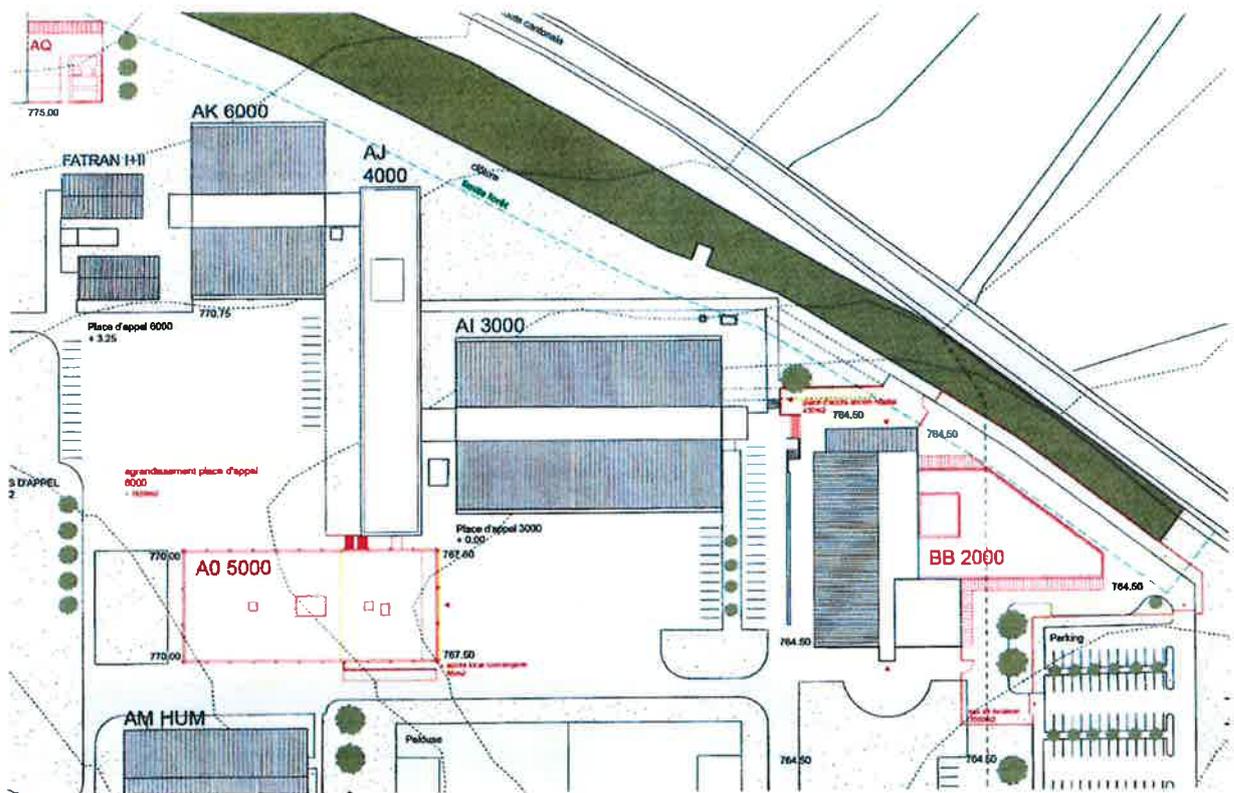
Développement des infrastructures (RP 18 / 2019 – 2022)



Schweizer Armee
Heer – Lehrverband Logistik
Verkehrs- und Transportschulen 47



Développement des infrastructures (RP 18 / 2019 – 2022)





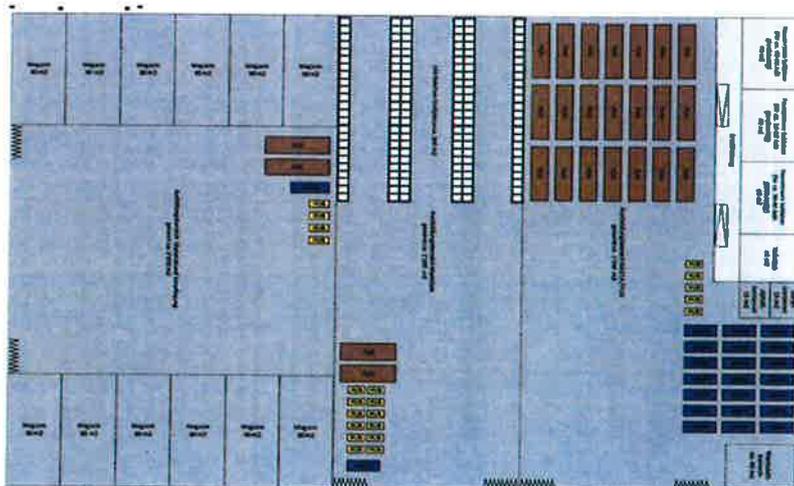
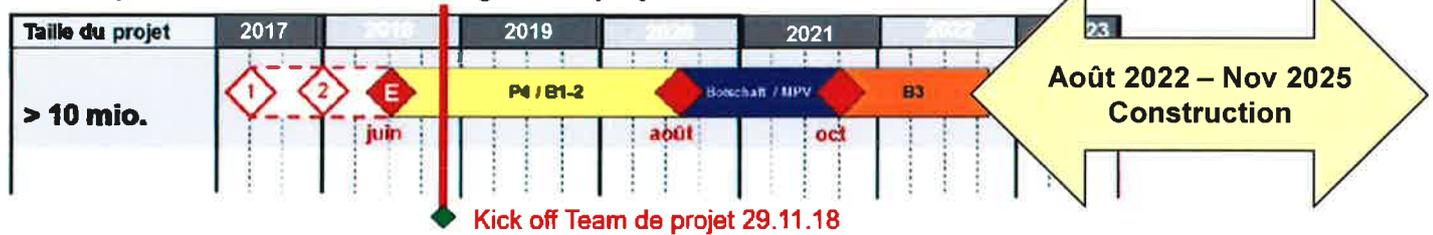
Développement des infrastructures (RP 18 / 2019 – 2022)





Développement des infrastructures (RP 21 / 2022 – 2025)

Durée requise en fonction de la catégorie de projet





Avoir une place d'armes dans sa région, c'est:

Des emplois

- E CT 47: 52
- Pl armes: env 10
- Infirmerie: 2
- Apprenties: 3

De l'activité économique

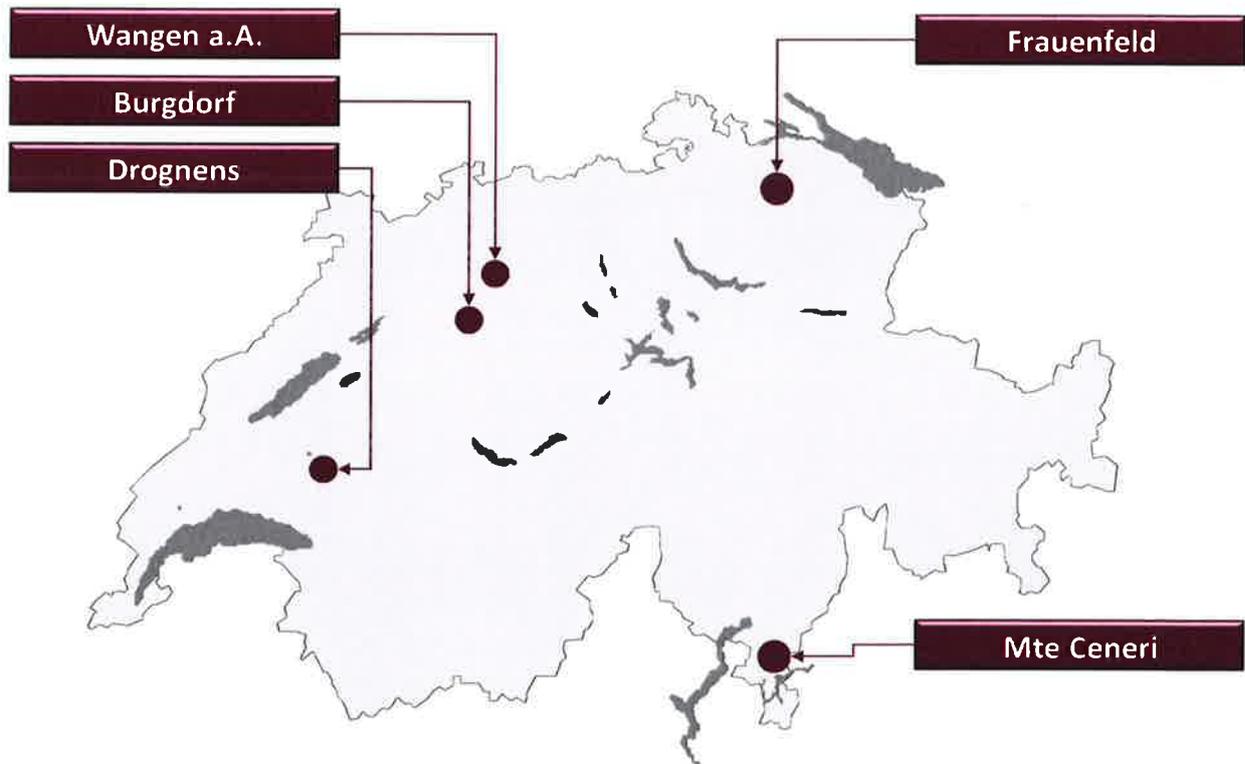
- 700 personnes à nourrir 3x / jour
- Sorties dans les restaurants
- Travaux de maintenance de la pl armes
- Des transports (TPF / CFF)

Des nuisances

- Mouvements de véhicules
- "Invasion" de la gare et des transports publics



E CT 47: 5 emplacements





Vue d'ensemble de la formation CE

▪ Auto-école individuelle avec moniteur	→	20 heures
▪ Auto-école collective	→	90 heures
▪ Préparation examen Théorique CE	→	32 heures
▪ Formation ADR/SDR	→	32 heures
▪ Cours anti-dérapage TCS	→	5 heures
▪ Préparation examen théorique OACP	→	40 heures
▪ Formation sur système à crochet (WLS)	→	16 heures
▪ Formation technique	→	70 heures

> de 300 heures de formation

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

sur 12 semaines



L'auto-école camion

L'instruction individuelle se déroule avec des moniteurs de conduite de l'armée avec brevet fédéral.

Chaque recr aura min 20h de auto-école avec un moniteur et 10h sur simulateur de conduite (FATRAN)





Défilé





Merci de votre attention



Plan global de mobilité sur le territoire de la Commune de Romont
Présentation de M. Marc Menoud – séance CG 21.02.2019



